

Date : **11 décembre 1998**
Responsable : Claude-Alain Karlen
Service : Surveillance
No direct : 031 / 322 63 88
Référence : Banques, Négociants en valeurs mobilières et
Directions de fonds de placement / 101-8

A l'attention

- de toutes les banques et de tous les négociants en valeurs mobilières
- des Banques Raiffeisen, via l'Union Suisse des Banques Raiffeisen
- de tous les organes de révision bancaire et boursière
- de toutes les directions de fonds

Information au public de la gestion de la problématique An 2000

Mesdames, Messieurs,

Une demande d'information croissante concernant la gestion de la problématique de l'An 2000 pour les établissements soumis à notre surveillance se ressent de la part d'un large public. Dès lors, afin de satisfaire cette demande et de maintenir la confiance du public dans les établissements susmentionnés, nous vous prions de traiter la gestion de la problématique de l'An 2000 dans les rapports de gestion antérieurs au passage du millénaire.

La gestion de la problématique de l'An 2000 constitue avant tout un risque opérationnel. Dès lors, les commentaires requis au paragraphe précédent devront figurer dans l'annexe des comptes annuels.

Les banques et les négociants en valeurs mobilières compléteront dès lors les commentaires relatifs à la gestion des risques (art. 25c al. 1 ch. 2 OB et chiffre marginal 149 des DEC-CFB pour les comptes individuels ; art. 25i al. 1 OB et chiffre marginal

213 des DEC-CFB pour les comptes consolidés) de ces indications. Quant aux directions de fonds de placement, elles feront figurer ces informations dans le rapport annuel tel que requis par l'art. 48 al. 1 let. g LFP. **Comme pour les autres éléments des comptes annuels, l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle est responsable de l'exactitude de ces commentaires et l'institution de révision agréée devra vérifier leur régularité.**

Par ailleurs, nous encourageons les établissements à communiquer régulièrement au public leur approche, leur vision ainsi que le développement de leurs travaux relatifs à la problématique de l'An 2000 à l'aide des autres supports d'information (comptes intermédiaires, publications, sites Internet par exemple).

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Secrétariat de la
COMMISSION FEDERALE DES BANQUES

Daniel Zuberbühler
Directeur

Kurt Bucher
Sous-directeur

Copie à : - Association Suisse des Banquiers, Case postale 4182, 4002 Bâle
- Swiss Funds Association SFA, Case postale, 4002 Bâle